

### Elle est pas belle, ma priorité ?

L'entrée dans le morne automne s'est faite sur les chapeaux de roues... Organisation dans la précipitation de "La Refondation de l'École Publique", et dans notre Académie, cela ressemblait plus à une opération concertée qu'à une véritable concertation. Les thèmes traités étaient directement empruntés aux priorités académiques : l'orientation, la politique des langues, l'usage du numérique, et le pilotage et la gouvernance académique... Le canevas national proposait pourtant aussi "des personnels formés et reconnus", "la lutte contre les inégalités" etc. Quant aux personnes convoquées, c'était un aréopage d'autorités académiques et régionales, une bonne dizaine de chefs d'établissement, une belle poignée d'inspecteurs, et un ou deux délégués syndicaux, deux ou trois parents d'élèves. Même procédure dans le supérieur...

Effectivement, une certaine forme de dialogue social se remet en place, mais à l'avenir, il faudra faire mieux pour entendre les personnels : pour refonder l'école publique, rien dans les établissements... Quid de l'avis des personnels, des parents, des élèves ? Il s'agit tout de même (excusez du peu) d'une loi d'orientation et de programmation, prévue pour la fin de l'année. C'est pour ces raisons que le SNUipp et le SNES ont procédé à leur propre consultation des personnels...

A part cela, beaucoup de collègues sont en souffrance, victimes de l'autoritarisme de leurs supérieurs, comme si rien n'avait changé. La même politique est toujours en route : contractualisation des établissements, management, objectifs... Nous préférons toujours le facteur humain aux chiffres et aux statistiques.

Mais surtout, les fonctionnaires d'État sont les grands oubliés de l'affaire : salaires gelés pour la troisième année consécutive, pertes salariales importantes au moins depuis 2000, tout cela en échange d'une augmentation du temps de travail (importante à l'avenir pour les personnels du premier degré) et de la charge de travail (élaboration de documents inutiles pour les élèves et chronophages pour les personnels), recours important à la précarité. La FSU portera fort les exigences des personnels : en priorité un rattrapage salarial avant de parler de revalorisation; suppression urgente la journée de carence...

Si notre patience a des limites, faisons en sorte que notre détermination n'en ait pas.

Pour contribuer à notre réflexion avant l'action, **n'oubliez pas de voter** (texte action et vote d'orientation) en vue du Congrès National de la FSU (11 au 15 février 2013).

**Vous pouvez aussi assister à votre congrès départemental :**

**Strasbourg** : 17 et 18 janvier, Maison des Syndicats

**Mulhouse** : 24 (centre sportif) et 25 janvier (UHA), à l'Illberg

Jean-Louis HAMM



PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

N°64  
Octobre 2012



## Université de Strasbourg : la première de la classe se serre la ceinture

**D**epuis sa création en 2009, l'Université de Strasbourg n'a toujours pas absorbé les conséquences de la fusion et de son passage à l'autonomie. Contrainte comme toutes les universités françaises de gérer sa masse salariale, elle n'a pas reçu de l'État les compensations financières permettant de faire face à ces nouvelles charges.

L'autonomie sans les moyens est ainsi devenue un piège pour de nombreux établissements : affichant des comptes financiers déficitaires, une vingtaine d'universités, dont certaines parmi les plus grandes, sont aujourd'hui dans le rouge et leurs budgets sont plus ou moins contrôlés par l'État quand elles ne sont pas mises sous la tutelle d'un Rectorat.

Dans ce contexte d'appauvrissement général des universités, la situation de Strasbourg est assez singulière. En raison de ses nombreuses réussites au concours de la politique d'excellence (les appels à projets de l'Initiative d'avenir : IDEX, Labex, Equipex, etc.), elle devrait afficher une bonne santé financière. Les crédits annuels supplémentaires issus des intérêts du Grand Emprunt devraient avoisiner les 30M€, soit un montant équivalent à l'ensemble de son budget récurrent consacré à la recherche. Mais les crédits arrivent au compte-gouttes et surtout l'université paye au prix fort le non versement par l'État d'anciennes créances ainsi qu'une politique d'investissement particulièrement imprévoyante. En trois ans, l'université a prélevé sur ses réserves 51 M€ consacrés à des investissements. En 2012, le fond de roulement est établi à 26 M€ alors que le seuil légal est de 32M€ (l'équivalent obligatoire d'un mois de fonctionnement). Résultat : sans être mise officiellement sous tutelle - conséquence de deux années successives de fond de roulement insuffisant -, l'université est étroitement contrôlée par le Rectorat et chaque décision budgétaire importante est soumise à son autorisation. Autrement dit une mise sous tutelle qui n'en porte pas le nom.

Malgré les alertes nombreuses et répétées de l'intersyndicale et du Snesup en particulier, au moins depuis 2010, l'équipe présidentielle n'a vraiment pris la mesure de la gravité de la situation que cette année. En juin dernier, la Lettre d'orientation budgétaire du Président annonçait un plan d'économies drastique : gel des investissements, non renouvellement des CDD sur missions temporaires, réduction massive de l'offre de formation (-8%). Les personnels savaient qu'ils devraient se serrer la ceinture à la rentrée. Mais ils n'avaient pas imaginé que la cure d'austérité qu'ils auraient à subir serait aussi sévère. Ce qui suit permettra de prendre la mesure des dégâts.

C'est en premier lieu l'offre de formation de l'Université de Strasbourg qui est lourdement affectée depuis la rentrée.

Après une réduction en 2011 de 25 000 heures de cours, ce sont cette année 40 000 heures supplémentaires d'enseignement qui devraient être supprimées. Cette mesure imposée tardivement aux composantes, souvent même après que les services des enseignants ont été répartis, se traduit concrètement, ici par des suppressions de groupes de TD (davantage d'étudiants dans chaque cours), là par la disparition d'une semaine d'enseignement (pour les TD de première année en Faculté de Droit), ailleurs par un enseignement qui passe à la trappe (cours de méthodologie universitaire en Faculté de Psychologie). Les étudiants sont clairement les premières victimes de ces coupes sombres. Mais ce sont aussi des dizaines de vacataires qui sont congédiés, des contractuels non renouvelés et des enseignants titulaires qui voient leurs revenus diminuer (forte baisse des heures complémentaires, diminution de 20% des décharges pour responsabilités administratives). Dans le meilleur des cas on travaille plus pour gagner moins, dans le pire on est congédié.

Le second levier qui a été activé par la présidence pour faire des économies est la réduction de la masse salariale de l'établissement. Il convient de distinguer la masse salariale sous plafond d'État et la masse salariale sur ressources propres. Pour ce qui est des emplois d'État on assiste à une politique de gels de postes afin de dégager des marges de manœuvre financières. Une cinquantaine de postes sont ainsi gelés à l'université de Strasbourg, ce qui permet une économie approximative de 3M€. Il est à noter que l'université n'utilise pas la totalité de son plafond d'emplois (-150 postes) ce qui équivaut à une économie approchant les 10M€. Quant aux emplois sur ressources propres de l'établissement, il font l'objet d'une règle simple : tout CDD qui ne relève pas de missions pérennes est conduit à disparaître. Ce sont des dizaines de contrats qui ne sont pas renouvelés. L'intersyndicale a récemment déploré que de telles mesures fussent prises alors que par ailleurs les vice-présidents refusaient de participer à l'effort collectif : bien que le Comité technique d'Établissement (CTE) ait voté contre les primes des VP (11 000 euros), le CA a validé ce montant, contre la demande des élus d'Agir Ensemble qui proposaient de les diminuer de 2000 euros. La rigueur n'est décidément pas pour tout le monde !

**Pascal MAILLARD**  
Secrétaire académique du SNESUP-FSU

<p><b>Trimestriel</b> <b>Le numéro : 0,5 €</b> <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Louis HAMM Imprimé par nos soins N° de CPPAP : 0709 S 06943 ISSN : 1774-0096</p>	<p><b>SOMMAIRE</b> Page 1 : Éditorial Page 2 : Université de Strasbourg : le premier de la classe se serre la ceinture Page 3 : Labellisation dans les CIO. A propos de laïcité Page 4 : Actions intersyndicales. Retraités : c'est la rentrée Page 5 : Communiqué de presse FSU : ouvrir les négociations pour construire la loi. Divers Page 6 : De quoi le Conseil unique et-il le nom ? Page 7 : APS : le SNES pas d'accord. Refondation de l'École : inquiétudes et positionnement syndical</p>
<p>FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 35 17 16 Courriel : fsu67@fsu.fr FSU 68 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE Tél. : 03 89 64 16 61 Courriel : fsu68@fsu.fr</p>	

## **Orientation :**

# **A propos la labellisation dans les CIO de l'académie**

**L**a labellisation des CIO de l'Académie a commencé en février 2012, à Mulhouse (malgré l'opposition des personnels de l'académie dans leur ensemble) et en juillet 2012 (à Saverne).

Contrairement à ce qu'ont pu affirmer des responsables académiques de l'orientation lors de réunions dans des Centres d'Information et d'Orientation, le SNES-FSU et la FSU s'opposent au principe même de labellisation pour les CIO et combattent pour le retrait de ce "concept" néo libéral inadapté aux besoins des familles et des élèves, et nuisible au service public. Ils exigent un cadrage national et, a minima, académique respectant les statuts et les missions, et condamnent ces labellisations site par site, que ce soit à Mulhouse ou à Saverne, amenant à la disparition d'un service public national de l'orientation, dans l'éducation nationale, mais aussi à empêcher la construction d'un même service public pour les adultes. En effet, la labellisation consiste à fondre tous les services publics de l'orientation, de la formation et de l'emploi (CIO, Pôle Emploi etc.) et leurs métiers, en les ouvrant à diverses associations ou organismes, parfois privés. Sous couvert de complémentarité et d'efficacité, se met en place une concurrence entre établissements publics et privés et l'introduction d'un marché de l'orientation.

La FSU a soutenu et soutiendra la bataille contre la labellisation en Alsace, telle qu'elle a été conçue, sans consultation des personnels et de leurs représentants.

Défendre les Services Publics et la spécificité des CIO et des Copsy, leur appartenance à l'Education Nationale, leur importance et leur place en tant que psychologues dans l'aide apportée aux jeunes en formation initiale pour leur réussite scolaire et l'élaboration de leurs projets d'orientation a toujours été le mandat du SNES-FSU et de la FSU ; ils s'y sont tenus et ils s'y tiendront !

**Marjolaine BAUTZ, intervenante comme "expert FSU" au CCREFP labellisation Saverne**  
**Christine PONVERT, responsable de la catégorie orientation pour le SNES-FSU**

\*\*\*\*\*

## **Laïcité, le retour**

**L'**an passé le printemps des révolutions arabes est venu nous rappeler que comme l'affirmait déjà Laurent LAOT (prêtre catholique laïque) en 2000 dans le titre de son ouvrage « La laïcité est un défi mondial ». Les revers subis dans cette partie du monde n'invalident en rien le diagnostic, je devrais dire, le programme.

Depuis la campagne présidentielle et la proposition 46 du candidat Hollande, rien n'est venu démentir cette affirmation : **la laïcité est encore un défi français**. La proposition de constitutionnaliser les principes de la loi de 1905 dans ses articles 1, consacrant, liberté de conscience et liberté religieuse et 2 consacrant lui la séparation des Églises et de l'État allait dans le sens souhaité par les laïques de France comme d'Alsace et de Moselle. Elle a laissé durant quelques heures l'espoir d'une évolution de la situation alsacienne et mosellane s'appuyant sur cette proposition. Mais il a été de courte durée puisque l'ajout d'une « réserve concernant les règles particulières applicables en Alsace et Moselle » fait maintenant planer la menace d'une régression à travers la constitutionnalisation des règles d'exception, autrement dit une sanctuarisation, et une pérennisation d'une Alsace et d'une Moselle non laïques alors qu'aujourd'hui encore cette exception n'est juridiquement reconnue que comme provisoire.

Le discours de Manuel Valls lors de l'inauguration de la Grande mosquée de Strasbourg va dans le sens que nous redoutons : « lorsqu'un système fonctionne, qu'il est compatible avec notre République et notre démocratie, il n'y a pas de raison de le supprimer en prétextant l'exception qu'il représente. Le Président de la République, le Premier ministre et le Gouvernement sont attachés à la spécificité du régime en vigueur en Alsace-Moselle »

Il y a beaucoup à dire sur une telle assertion et pour rester dans l'actualité avec l'affaire des caricatures de Mahomet, n'oublions pas que le président du CFCM étudie la possibilité d'un dépôt de plainte contre le journal satirique Charlie Hebdo « en Alsace-Moselle » ou « au niveau européen » L'Institut du Droit Local lui-même étudie cette éventualité. C'est qu'aujourd'hui encore le délit de blasphème existe dans le code pénal alsacien (art 166) contrairement à ce qui se passe dans la plupart des démocraties.

Alors retour à l'ancien régime pour tous ?

Une certitude : **la laïcité est plus que jamais un défi en Alsace et en Moselle !**

**Bernard ANCLIN**

### **Oh... laïcité !**

Vendredi 14 septembre 2012 : quelle ne fut pas ma surprise, puis ma colère, en découvrant l'hémicycle qui sert habituellement de lieu des délibérations du Conseil Général 68 !

En effet une fois installé à ma place pour participer à une délibération sur l'avenir du CESER, observant la salle, je découvre, face à la tribune présidentielle, un Christ bras en croix, statue bien visible faisant face, derrière la même tribune présidentielle, à un tableau très grand format, représentant un groupe d'alsaciennes à genoux.

Je trouve cela scandaleux dans un bâtiment de la République, mais que tous les défenseurs de la laïcité se rassurent : ce n'est pas un crucifix, car il n'y a pas de croix sur laquelle devrait être cloué le personnage et les alsaciennes seraient en réalité des religieuses (c'est pire non ?) m'a t'on expliqué.

Une question cependant : le droit local permet-il une telle mise en valeur de signes religieux ?

**Christian DUVINAGE**

## Actions intersyndicales : deux communiqués



Madame Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Réforme de l'Etat,  
de la Décentralisation et de la  
Fonction publique  
80, rue de Lille  
75007 PARIS

Paris le 17 septembre 2012

Objet : Abrogation du dispositif « journée de carence ».

Madame la Ministre,

Au moment de son instauration, toutes nos organisations syndicales ont dénoncé la mise en place d'une journée de carence pour les agents de la Fonction Publique et en ont demandé le retrait.

En effet, cette mesure pénalise durement les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades. Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat vient s'ajouter à celles dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions.

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires et d'une volonté de stigmatisation des agents de la Fonction publique.

Nos organisations considèrent qu'il faut plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention.

Nos organisations syndicales réaffirment qu'il est indispensable d'abroger au plus vite la disposition législative, à l'origine de ce dispositif aussi injuste qu'inefficace.

Dans l'attente d'une réponse rapide, elles vous prient d'accepter, Madame la Ministre, leurs sincères salutations.

Pour l'ensemble des organisations syndicales,

Jean-Marc CANON



### Communiqué des organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF

Les organisations CGT, FSU, Solidaires et UNEF réaffirment ensemble leur opposition à la ratification du Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qu'elles jugent économiquement inefficace et socialement injuste.

Si ce Traité devait être ratifié, il institutionnaliserait de fait l'austérité et enfoncerait les Etats dans une crise durable. Ce Traité pèserait de manière négative sur leurs politiques et leurs programmations budgétaires. Il aurait des conséquences lourdes sur l'emploi, le pouvoir d'achat, les services publics... pour l'ensemble des salariés, des jeunes, des retraités et privés d'emploi, et particulièrement pour les femmes.

Le Traité continuerait et accentuerait la logique des indicateurs absurdes hérités du Pacte de stabilité et de croissance de 1997 (limitation à 3% du déficit et 60% de la dette) sans tenir compte des cycles économiques et de la crise actuelle.

L'austérité n'est pas la solution face à la crise. Il faut sortir de la logique de réduction des dépenses publiques et trouver de nouvelles recettes pour des investissements productifs et socialement utiles. L'alternative à ce TSCG repose donc notamment sur la redistribution des richesses et une réforme fiscale d'ampleur.

A l'opposé de ce Traité, l'Europe a besoin d'une nouvelle politique économique et sociale, créatrice d'emplois de qualité et favorisant le pouvoir d'achat. Une Europe fondée sur la démocratie, les solidarités, la justice sociale et le souci de la transition écologique.

Aucun débat démocratique n'a eu lieu avec les citoyens.

Les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF demandent aux parlementaires de ne pas voter ce Traité.

Elles poursuivront la campagne, et notamment celle initiée par le Collectif audit citoyen de la dette, pour alerter et mobiliser sur les dangers de ce Traité et porter d'autres alternatives.

Le 21 septembre 2012

Contacts

CGT - Frédéric Imbrecht : 01 48 18 80 00

FSU - Bernadette Grosion - 01 41 63 27 30

Solidaires - Annick Coupé - 01 58 39 30 20

UNEF - Habib Gnelgue 06 75 87 81 71

## Retraités : c'est la rentrée !

**Le 4 octobre, au centre de séjour de Mittelwihr, c'était la rentrée pour les retraités de la FSU. Les militants alsaciens, lorrains et francs-comtois s'y retrouvaient pour une rencontre interrégionale.**

Cadre chaleureux pour une conjoncture assez sombre. La perspective du vote du traité européen de stabilité par nos assemblées législatives laisse à penser que toutes les catégories devront se serrer la ceinture. La Cour des comptes préconise 5 millions d'économies sur les retraités, lesquelles s'ajoutent aux économies sur la sécurité sociale. En outre le taux de chômage élevé va entraîner une paupérisation grandissante, c'est autant de cotisations qui vont manquer aux futurs retraités.

Parmi les thèmes débattus, la décentralisation puisque l'Alsace est une terre d'expérimentation en la matière.



Rassemblement des retraités à Colmar le 11 octobre 2012

Au Conseil Économique et Social Régional, seules la FSU et la Confédération paysanne ont voté contre la fusion des deux Conseils départementaux.

Puis nous avons échangé sur les stratégies à adopter pour rendre plus efficace l'action syndicale des retraité-e-s.

Dernier point, mais pas le moindre: la laïcité, puisque Moselle et Alsace connaissent un régime particulier: la religion y est enseignée à l'école, au collège et au lycée.

La soirée et le lendemain furent consacrés à des visites de la région. Une initiative à renouveler!

**Élisabeth HAMZÉ, pour la section des retraités**

**Communiqué de presse FSU (9 octobre 2012)****Maintenant, ouvrir les négociations pour construire la loi**

**L**a concertation ouverte au début du mois de juillet pour la Refondation de l'École vient de se terminer. Tous les acteurs de l'Éducation ont échangé depuis le 6 juillet dernier sur l'avenir du système éducatif. La FSU s'y est pleinement impliquée en mettant sur la table un grand nombre de propositions. Elle a jugé ces débats intéressants quand bien même des questions importantes n'ont pas toujours pu être approfondies et restent au milieu du gué.

Le rapport de la concertation dégage des questions centrales (refondation de la formation des enseignants, évolutions des pratiques pédagogiques, nécessité du travail collectif, rupture avec le socle Fillon...) où l'on retrouve parfois des propositions de la FSU mais il affiche aussi des préconisations fondées sur de pseudo consensus et majoritairement refusées par les personnels concernés (enseignements au collège, réforme des lycées, du service public d'orientation, rapport enseignement professionnel – apprentissage, orientation de santé).

Le rapport réaffirme une priorité à l'École primaire. Si la FSU est satisfaite de cette confirmation, elle veillera à ce que la loi envisage bien l'unité du système éducatif, du premier degré au lycée en articulant mieux les premier et second degrés dans le respect de leur spécificité. Le rapport évoque à peine la nécessaire articulation entre lycée et enseignement supérieur. Or, c'est en organisant la cohérence du parcours scolaire de l'élève puis de l'étudiant que l'on permettra d'en finir avec les sorties sans qualification et d'aller vers la relance de la démocratisation du système éducatif, de la maternelle à l'université.

Si des sujets ne sont pas sans lien avec le débat qui s'ouvre aujourd'hui sur la décentralisation, particulièrement en ce qui concerne l'enseignement professionnel, l'enseignement supérieur, l'orientation ou la gouvernance du système, la loi ne devra pas faire comme si des décisions étaient déjà actées.

La FSU regrette que le rapport soit particulièrement silencieux sur les personnels non enseignants. Car pour lutter contre les inégalités sociales, qui dans notre pays déterminent fortement la réussite scolaire, il faut aussi améliorer la prise en charge des jeunes par des personnels spécialisés et le renforcement des équipes pluri-professionnelles.

La bonne marche du système éducatif nécessite que soient confortées les missions des personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement.

Mais le rapport n'est qu'une étape et la loi d'orientation et de programmation devra maintenant proposer des solutions aux problèmes du système éducatif. Elle devra en cela marquer une rupture avec les politiques éducatives précédentes, associer à la réflexion les autres ministères concernés comme par exemple le MESR, en ce qui concerne la formation des enseignants au sein des universités (ESPE).

La FSU veillera particulièrement à la mise en œuvre de mesures pour les élèves les plus en difficulté et pour que soit assurée une réelle égalité d'accès à l'éducation sur tout le territoire.

Et si la loi est attendue pour améliorer la scolarisation des élèves, elle l'est aussi pour améliorer les conditions d'exercice de l'ensemble des personnels (dont le rapport ne fait pas un levier de la transformation), leur formation, leur revalorisation. Les personnels ne pourraient concevoir que les évolutions nécessaires du système éducatif conduisent à dégrader ou alourdir leurs conditions de travail.

La FSU regrette que les personnels n'aient pas jusqu'ici été associés réellement à cette consultation. Aucune réforme ne pourra se faire sans eux. Les quelques consultations de certaines académies ont été particulièrement hétérogènes tant dans leurs modalités que dans leurs contenus.

La FSU et ses syndicats s'attacheront à avancer leurs propositions, les mettre en débat en prenant l'avis des personnels sur toutes les questions posées pour la Refondation de l'École.

Maintenant les travaux pratiques doivent commencer. Le temps incontournable de la négociation est venu.

Le ministre de l'Éducation Nationale doit préciser les objets de la négociation, la méthode et le calendrier. La FSU s'engage dans ces discussions avec la volonté de donner une nouvelle orientation au système éducatif pour assurer réellement la réussite de tous les jeunes et pour que soient programmés les moyens nécessaires pour y parvenir.

**Premier bilan de la réforme du Bac Pro 3 ans**

A la une du Monde du vendredi 28 septembre 2012, on pouvait lire la triste histoire des bacs professionnels.

En effet, le sort des bacheliers pro offre une illustration des absurdités de certaines réformes.

La voie professionnelle est devenue la 2ème filière d'accès au bac devant la voie technologique (188 000 lauréats en 2012).

Malgré les beaux discours et le bac en 3 ans, les bacheliers pro, barrés dans les filières sélectives (IUT et BTS) par les autres bacheliers, s'inscrivent en faculté dans des filières longues (lettres, socio, droit...) qui les conduisent à l'échec.

De plus, cette année, on a constaté une baisse des taux de réussite au bac pro dans tout le pays malgré la quasi généralisation du CCF.

Le SNUEP, dans la FSU, demande le retour du BEP et donc du bac pro en 4 ans (sauf exception avec BEP 1 an possible) avec des dispositifs de soutien pour ceux qui veulent poursuivre des études après le bac.

Pascal THIL, pour le SNUEP-FSU-Alsace

**Fermeture du resto U Pasteur**

Suite au désengagement de l'Etat du service du CROUS, ce dernier a décidé de fermer le restau U Pasteur, le seul proche de la faculté de médecine. Or avec l'éloignement des autres resto U et l'augmentation des prix aux différentes cafétérias, voilà qui aggravera la situation matérielle de nombreux étudiants. Aujourd'hui, on dénombre plus d'un jeune sur deux qui doit se salarier pour financer ses études parce que les bourses ne suffisent plus, le système d'aides sociales est obsolète. La dégradation des conditions matérielles des étudiants a des conséquences directes sur leur réussite à l'université.

# De quoi le « Conseil unique » est-il le nom ?

**L**a FSU a pris position dès 2011 contre le projet néfaste de « Conseil unique » réinitialisé par Ph. Richert alors « ministre président » de la Région Alsace et porté par un consensus surprenant allant de l'UMP au PS en passant par EELV et jusqu'au MEDEF local.

Le changement de majorité présidentielle du printemps 2012 pouvait laisser croire à l'abandon d'une réforme contraire aux intérêts des salariés et de la démocratie. Or, force est de constater, hélas, que bien au contraire l'acte III de la décentralisation promu par F Hollande encourage et accélère pour le plus grand plaisir du président Richert la marche forcée vers le Conseil unique qui devrait être proposé par voie de référendum aux citoyens au printemps 2013. Pour la FSU signataire dès le mois de juin 2012 d'un appel commun avec la CGT pour dire non au conseil unique, comme pour tous les opposants qui commencent à s'organiser (pétition à l'initiative d'élus du PCF, FDG, EELV, POI et de personnalités issues du monde syndical et associatif), les raisons de refuser le « Conseil unique » sont multiples.

Pour la FSU Alsace, ce projet est en effet, bien léger sur l'analyse des réalités économiques sociales et politiques de la région (la Crise du modèle alsacien et son renforcement via l'austérité qui fait consensus entre l'UMP et la majorité PS, EELV) mais aussi sur les besoins des services publics et des populations tout en présentant, la fuite en avant institutionnelle comme la panacée universelle sans dire de manière explicite les buts poursuivis.

**1) Toute l'entreprise politique et médiatique est un manifeste pour le renoncement :** acceptation des contraintes budgétaires et fiscales et donc des logiques de privatisation déjà mises en œuvre par la région : crédit bail, PPP pour CPE dans 14 lycées. Dans la réalité ne rien dire sur le désengagement de l'État et l'assèchement des ressources des collectivités revient à promouvoir un néo-féodalisme, une baisse de la qualité des services publics et une diminution du nombre de fonctionnaires territoriaux (La RGPP est territorialisée) et une **augmentation des impôts pour les citoyens ainsi qu'une ouverture au privé.** C'est aussi accepter sans le dire les conséquences de la métropolisation sauvage de l'espace et toutes les inégalités croissantes entre les territoires notamment ruraux que comporte cette réforme.

**2) Le projet, tel qu'il est aujourd'hui, promeut la « gouvernance » contre la démocratie locale.** Directement inspiré par les textes de l'OCDE et de la commission européenne le projet présente l'aventure institutionnelle comme l'outil de promotion de la démocratie. Quel renversement ! En effet l'examen que tout honnête homme peut faire montre le contraire.

Moins d'élus partout et confusion des rôles dans des circonscriptions nouvelles à découper... A l'échelle des communes qui gardent la compétence générale mais qui doivent intégrer des inter-collectivités, on risque d'avoir des élus sans pouvoir d'agir.

Le projet est conscient de cette contradiction mais plutôt que de la dénoncer il veut aller plus loin en souhaitant la **mise en place d'un statut particulier dérogatoire pour l'Alsace**, tant en matière de **droit du travail** qu'il convient comme le souhaite le MEDEF de rendre « compétitif » que **pour l'éducation et la formation pour lesquels la collectivité unique revendique des compétences nouvelles notamment pour l'enseignement des langues.** Le retour à une vieille lune consistant à faire de l'Alsace, une région autonome dans l'espace rhénan fait craindre aussi le **pire en matière de laïcité.** Les tenants du conservatisme concordataire peuvent légitimement y trouver un outil pour renforcer en Alsace la place de ce dispositif archaïque qui déroge à la Laïcité républicaine

**Envisager un référendum, sans débat réel relève plus de la démagogie** que d'une démocratie vivante et témoigne d'une démarche « technocratique » sinon d'un aventurisme politique néfaste pour l'avenir de la région.

**3) Le changement de majorité au printemps 2012 pouvait autoriser l'espoir de voir ce projet abandonné.** Or force est de constater, hélas qu'il se poursuit avec la bénédiction de F. Hollande et du gouvernement dans le cadre de « l'acte III de la décentralisation ». En effet les Régions revendiquent le pouvoir sur la "chaîne orientation-formation-emploi".

Le chef de l'État leur a donné satisfaction : le 12 septembre, il leur a confié le pilotage de la carte des formations et celui de l'orientation. La concertation, annoncée, aurait donc comme fonction d'approuver des décisions déjà prises ?

**Donner aux Régions le pilotage des formations du second degré serait un séisme.** La décentralisation des personnels suivrait, à commencer par ceux des lycées professionnels. **Un scénario noir se dessine :** l'école du socle, puis le lycée, amputé à terme de la moitié de ses lycéens. L'élite irait au lycée général, où les voies technologiques, si coûteuses, auraient disparu ; et les élèves en difficultés rejoindraient les dispositifs régionaux : LP, apprentissage, formation continue, écoles de la 2e chance... Démocratisation et élévation des qualifications seraient ainsi stoppées.

**Donner pouvoir aux Régions en matière d'orientation est tout aussi insensé.** Elles imaginent contrôler les flux (jeunes et adultes) vers la formation et l'emploi. Mais l'adéquation orientation-formation-emploi n'existera jamais : il est absurde de fonder une politique sur des postulats erronés.

**Pour la FSU il convient concernant l'Éducation Nationale, d'en rester aux "compétences partagées",** les Recteurs décidant des formations, l'orientation demeurant au sein de l'EN, ainsi que ses personnels. L'orientation professionnelle des adultes ne peut être régionalisée.

Le service public d'éducation ne peut voler en éclat parce que les élus régionaux revendiquent du pouvoir. Les services publics et la démocratie ont besoin d'autres réponses.

Au total quand on y regarde de près on se rend compte que ce projet soutenu par une étrange coalition bleue, rose et verte n'est pas bon, sauf pour le Patronat et les néo-féodaux locaux qui se rêvent en petits ducs à la tête d'un « archéoland ». Pour l'ensemble des salariés, des retraités et des sans emploi, des jeunes en quête d'avenir et des citoyens ce projet austéritaire est synonyme de plus d'impôts à payer (on le sait déjà, quand l'état abandonne des compétences aux collectivités les moyens financiers ne suivent pas), de moins de services publics (éducation, culture, RSA, APA...), de moins de droits et de salaire pour les travailleurs, de moins de démocratie locale.

Pour la FSU cette régression n'est pas fatale. Un autre chemin est possible. Il passe par l'ouverture d'un vrai débat, par l'action rassemblée des salariés du public et du privé qui ont des propositions. Il faut renforcer les services publics, élargir les droits des salariés, relancer l'activité. Si l'État a été affaibli par cinq ans de RGPP imposée, il doit retrouver les moyens humains et financiers d'assurer une véritable égalité sur le territoire. La territorialisation d'une politique publique ne relève pas systématiquement de la décentralisation, l'État pouvant parfaitement territorialiser ses politiques (cf 4 pages « décentralisation FSU »).

Rien n'est joué, il est encore temps d'agir avec toutes les forces de progrès, aujourd'hui écartées du débat, qui sont la majorité en Alsace.

Joseph SIMÉONI

## Assistants de Prévention et de Sécurité : le SNES pas d'accord

### **P**ourquoi le SNES FSU s'oppose-t-il au recrutement d'Assistants de Prévention et de Sécurité dans les établissements du second degré ?

Quinze collèges alsaciens (ZEP ou Eclair) se voient proposer des postes d'Assistants de Prévention et de Sécurité : 4 sur Strasbourg Nord, 6 à Strasbourg, 1 à Colmar, 4 à Mulhouse. Les Conseils d'Administration de 4 collèges ont voté contre ce dispositif (les collèges François-Truffaut et Solignac à Strasbourg, celui de Bourtzwiller et le collège Kennedy à Mulhouse). Le SNES FSU a voté contre ce dispositif lors du Comité Technique Ministériel.

Pourquoi refuser la nomination d'adultes étiquetés "vie scolaire" ?

Il est vrai que, dans les établissements, nous avons besoin de CPE titulaires et formés, d'assistants d'éducation (avec un statut d'étudiant salarié),

d'infirmières; les élèves ont besoin de l'aide d'assistants sociaux, de conseillers d'orientation psychologues. Or le profil de ces postes place ces jeunes gens du côté de la sécurité plutôt que de la pédagogie. Leurs contrats de travail (pour une exigence de bac + 2), en plus, sont précaires : un an renouvelable, avec une durée de 39 à 45 mois. Ils sont engagés (et donc licenciés) par le chef d'établissement.

Pour nous, c'est clair : il faut renforcer la vie scolaire et mieux former les AED. Mais il est inutile d'inventer de nouvelles fonctions, quelque part entre l'agent d'ambiance et le vigile.

Jean-Louis HAMM

\*\*\*\*\*

## Refondation de l'École : inquiétudes et positionnement syndical

### **S**e laissant porter par l'euphorie du changement de gouvernement annonceur de promesses, de dialogue social renouvelé, d'ouverture de négociations, nombre de collègues attendaient des positions fermes pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur rémunération.

Il apparaît clairement que les annonces du gouvernement ne sont pas à la hauteur des attentes des collègues.

Jusqu'à présent, le combat syndical pour la défense des revendications des enseignants n'a pas été mené de manière suffisamment ferme pour obliger le gouvernement à les prendre réellement en compte. A trop attendre de ce nouveau gouvernement « de gauche », peut-être avons-nous espéré que nos mandats et nos légitimes revendications (défense du droit syndical, fin de l'aide personnalisée, distinction temps de travail / temps de concertation, améliorations des salaires, aide pour la direction d'école, abrogation de la journée de carence, recrutement d'enseignants du RASED, nouveaux programmes, réduction des effectifs, LPC, évaluation, meilleure prise en compte de la maternelle)

soient entendues et « naturellement » prises en compte par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les difficultés actuelles des syndicats à mobiliser face à la politique gouvernementale libérale qui continue à être mise en place sur la lancée du précédent gouvernement (lors de la signature du TSCG notamment) risquent d'être lourdes de conséquence lors des mouvements sociaux à construire.

Le SNUipp-FSU doit réagir fermement aux dernières annonces ministérielles afin de rester le grand syndicat porteur des attentes et de la voix des enseignants du premier degré.

Virginie SOLUNTO, Secrétaire départementale du SNUipp-FSU67

